



IMMOBILIER et construction

Par **supermario**, le **26/02/2016** à **12:53**

Quelqu'un pourrait il me dire si il existe une règle ou mieux une loi d urbanisme décrivant très précisément la distance autorisée pour une construction en limite de propriété.

Le PLU indique 3 m ou 0.00m

La construction en cause mesure 9.15 de long et est érigée: sur le pignon nord a 0.10 m et sur le pignon nord a 0.11 m

je voudrais connaitre les recours possibles pour non respect du permis de construire, et si une loi

d urbanisme ou de droit civil, peu servir de support a une action en justice.

Merci a tous

Par **morobar**, le **26/02/2016** à **18:35**

Bonjour,

[citation]et si une loi
d urbanisme ou de droit civil, [/citation]

C'est la même chose.

La limite c'est la limite sans marge d'erreur, et s'apprécie à la fin de la construction, car elle incluse les enduits ou surépaisseurs d'isolation.

[citation]peu servir de support a une action en justice[/citation]

Quel est votre préjudice ?